

CONVENTION DE PARTENARIAT

- Entre La **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks – Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02.
- Et L'Association **POPSUD**, association loi 1901, c/o LAM – Technopôle Marseille Provence – 38 rue Joliot-Curie – 13388 Marseille Cedex 13 représentée par son Président, Monsieur Jacques BOULESTEIX.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le 25 mars 2010, une délibération présentait l'organisation du Forum de l'Innovation à Marseille les 20 et 21 mai porté par les pôles de compétitivité selon un partenariat qui n'a pas été retenu.

Redimensionné en conséquence, le Forum de l'Innovation aura lieu à Marseille le 25 novembre 2010. A l'initiative de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'opération est menée en partenariat avec les pôles de compétitivité, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Le portage de l'évènement sera réalisé par le pôle de compétitivité optique-photonique (POPsud).

L'objectif de l'évènement reste identique à ce qui avait été prévu initialement à savoir valoriser «l'écosystème de l'innovation de la métropole marseillaise» et tisser des liens entre les pôles de compétitivité, les acteurs de l'innovation et les entreprises, notamment les PME et les TPE.

Cet événement est également l'opportunité de promouvoir l'image de territoires innovants qui parient sur l'économie de la connaissance et de valoriser l'action de l'ensemble des partenaires. Les convergences technologiques potentielles locales seront mises en lumière.

La manifestation est restructurée autour de deux temps forts :

➤ *Une journée Entreprise*

Une convention de l'innovation qui rassemblera notamment les pôles de compétitivité SCS, OPTITEC, EuroBiomed, CapEnergies, Risques, Pégase, Mer, PASS, PEIFL ainsi que d'autres acteurs évoluant dans cette interface recherche/entreprises (Incubateur, Label Carnot, structure de valorisation des Universités, etc...)

Chaque exposant disposera d'un espace showroom aménagé où il pourra présenter ses activités au travers d'expositions, de présentations vidéo ou multimédia et mettra en valeur une réalisation ou un projet remarquable et représentatif (maquette, démonstration, etc.)

Pour les entreprises visiteuses, la convention permettra d'organiser un agenda de rendez-vous personnalisés avec les pôles en fonction des attentes exprimées lors de la prospection.

Des ateliers / tables rondes ciblés inter-pôles seront proposés par les pôles qui devront déterminer les thèmes en amont afin de mobiliser les entreprises concernées dans chacune des filières (thématique industrielle, technologique ou financière).

➤ *Un prix de l'innovation Marseille Provence Métropole*

Pour clôturer la journée « Entreprise », un prix de l'innovation récompensera un projet technologique emblématique qui a une implication et des retombées sur le territoire de MPM.

Cette manifestation s'adressera au monde économique et notamment les Pme et Tpe locales et nationales qui pourront découvrir et tisser des liens avec les pôles et les laboratoires. Les entreprises visées seront celles qui ne gravitent pas « naturellement » autour des différents pôles, mais aussi les entreprises actives dans certains pôles et intéressées à rencontrer les entreprises d'autres filières.

Cet événement est l'opportunité de mettre en exergue les actions de soutien, de financement et d'animation que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole opère dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance.

Il s'agit d'une manifestation de niveau métropolitain qui se déroule à Marseille et qui qualifie la politique de MPM sur l'écosystème de l'innovation, en s'adressant directement à des Pme/Pmi qui veulent innover.

Par ailleurs, c'est l'opportunité pour MPM :

- D'accueillir et se positionner comme partenaire principal d'un évènement d'envergure dédié aux convergences technologiques.
A cet égard, la remise du prix de l'innovation Marseille Provence Métropole, par le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, sera un moment fort de l'opération.
- Contribuer à la mise en réseau des acteurs de l'innovation partenaires de Marseille Provence Métropole.
- D'apporter une visibilité dans le paysage des acteurs de l'innovation auprès des entreprises.
- De plus, le forum de l'innovation pourra être exploité par la DDEAI pour réaliser une opération de prospection nationale couplée à cet évènement.

Il est proposé en 2010, la subvention de 40 000 euros pour le portage et l'organisation du Forum de l'Innovation.

Article 2 : Les engagements de POPSUD

L'association POPSUD s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion du Forum de l'Innovation et en particulier :

- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Association de la Communauté Urbaine dans la rédaction et la diffusion des communiqués de presse de présentation de la manifestation.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

L'association s'engage par ailleurs à associer la Communauté Urbaine dans les comités de pilotage relatifs au montage de l'évènement.

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel du Forum de l'Innovation s'élève à 76 000 Euros.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 40 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 40 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de l'association POPSUD de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives au portage et à l'organisation du Forum de l'Innovation, une subvention d'un montant de 40 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à l'association POPSUD sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de la banque Crédit Agricole – Caisse Régionale Alpes Provence :

| | | | |
|--------|--------|-------------|-----|
| Banque | Agence | Compte | Clé |
| 42559 | 00031 | 21029823506 | 65 |

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour l'Association POPSUD
Le Président

Eugène CASELLI

Jacques BOULESTEIX